

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2024

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme AUDEBERT Catherine, M. BRUAND Joël, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal, M. MACÉ Nicolas M. MENUET Frédéric, M. ORAIN Patrice.

Absent excusé : Mme LAMBERT Viviane

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2024. Il n'y a pas de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) **Délibération : Renouvellement d'un agent contractuel**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut recruter un agent pour intervenir à l'école.

Il propose aux élus de recruter un agent en CDD du 26 août 2024 au 8 juillet 2025 sur une base annualisée de 32 heures par semaine. Il rappelle les horaires en période scolaire :

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>matin</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>non travaillé</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>8h30-12h</i>
<i>après-midi</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>non travaillé</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>13h-18h</i>

L'agent travaillera en lien avec l'enseignant, assurera la surveillance de la sieste des maternelles et aura en charge l'accueil périscolaire de 16h30 à 18h30 (sauf le vendredi jusqu'à 18h).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de recruter un agent en contrat à durée déterminée du 26 août 2024 au 8 juillet 2025 afin de réaliser les missions citées ;
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 9
- ✓ Avis défavorables : 0

✓ Abstention : 0

2) **Délibération : Tarifs de cantine pour l'année scolaire 2024/2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs de restauration au titre de l'année 2024/2025. Le prestataire, Restoria, nous a informés d'une augmentation de 2% à partir du 1^{er} juillet 2024. Selon le marché, le prestataire aura possibilité de faire varier les tarifs chaque trimestre en fonction des indices publiés par l'INSEE.

	Tarifs en vigueur depuis le 1 ^{er} avril 2024
Repas maternelle	3,421 €
Repas primaire	3,508 €
Repas adulte enseignant	4,387 €

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur les tarifs de restauration qui s'appliqueront aux familles à partir du 1er septembre 2024. Pour rappel, aujourd'hui les tarifs facturés aux familles sont de 3,95€ par repas enfant et 4,68€ par repas adulte depuis la rentrée de septembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal ayant pris connaissance des tarifs applicables par le prestataire de service Restoria au 1er juillet 2024, décide de ne pas augmenter les tarifs de restauration scolaire qui s'établiront ainsi :

*Repas maternelle et primaire tarif unique3,95 €
*Repas adulte enseignant4,68 €

Le Conseil Municipal se réserve le droit de réviser le prix facturé aux familles au cours de l'année scolaire 2024-2025.

✓ Votants : 9
✓ Avis favorables : 9
✓ Avis défavorables : 0
✓ Abstention : 0

3) **Délibération : Tarifs de périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs d'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire propose d'établir les horaires de la garderie ainsi:

A partir de 7h45 le matin ;
Jusqu'à 18h30 les lundis, mardis et jeudis ;
Jusqu'à 18h les vendredis.

Il est précisé que si des familles ont des besoins en dehors de ces créneaux, la mairie étudiera toute modification d'horaires du service périscolaire.

Le tarif est fixé à 1 € divisible en quart d'heures depuis le 12 septembre 2017. Il est proposé de reconduire ce tarif.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le périscolaire fonctionnera de 16h30 à 18h30 (sauf le vendredi jusqu'à 18h). En cas d'arrivée de parents après l'heure de fin, une majoration de 5€ sera appliquée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs d'accueil du périscolaire. Par conséquent, le tarif appliqué sera de 0,25 € du quart d'heure (15 minutes indivisibles) ; tout quart d'heure commencé sera dû pour sa totalité.

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 9
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) **Affaires diverses**

• **Proposition formation défibrillateur**

Suite à la proposition de formation défibrillateur de NF Formations (Monsieur FERRAND Nicolas), les élus valident une cession de formation en septembre pour les agents, les élus intéressés et les présidents d'association. La formation sera également ouverte aux aînés de Carbay qui participent au club de l'amitié le jeudi s'il reste des places (10 personnes par cession)

• **Point école**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il a été sollicité par des parents d'élèves pour signer un courrier à destination de l'inspecteur d'académie. Il a donc mis en place une réunion de travail dans l'urgence avec les élus le 17 juin. D'un commun accord, les élus ont décidé que la mairie ne pouvait pas signer ce document portant de graves accusations sur des faits anciens.

Lundi 24 a eu lieu le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2023/2024. Madame BLECON a fait un point sur les effectifs, il y a un prévisionnel de 17 enfants à la rentrée de septembre 2024. Plusieurs départs vers l'école privée de Pouancé sont à noter. L'effectif de 17 pourrait descendre à 12 en fonction de l'enseignant qui sera nommé à la rentrée.

Monsieur le Maire a eu un contact avec l'inspecteur d'académie ce jour. Suite aux premières nominations, il peut encore y avoir du changement. La Mairie ne prendra pas position, elle n'a pas de pouvoir sur la nomination de l'enseignant.

Monsieur le Maire regrette la volonté de créer une nouvelle polémique dans la commune. Les accusations envers un ancien enseignant de l'école sont graves et il n'y a aucune preuve.

Comme l'a indiqué l'inspecteur, il aurait fallu signaler les faits reprochés sur le moment pour activer les protocoles.

• **Visite de Madame la Sous-Préfète**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Madame la Sous-Préfète fera une visite communale à Carbay le jeudi 25 juillet matin de 10h à 12h. **Il demande aux élus de confirmer leur présence par mail au secrétariat de mairie.**

- **Passage du jury concours des maisons fleuries**

Les élus fixent la date de passage du jury au samedi 20 juillet 2024, le RDV est fixé à 9h à la mairie.

- **Journée de bénévolat**

La journée de bénévolat est fixée au samedi 28 septembre 2024.

- **Aménagement des plantations devant la mairie**

Report de ce point en septembre

- **Dates des prochains conseils**

Les dates des prochains conseils sont fixées ainsi :

- Jeudi 12 septembre 2024
- Jeudi 10 octobre 2024
- Jeudi 7 novembre 2024
- Jeudi 5 décembre 2024

- **Travaux de l'église**

Monsieur le Maire informe les élus que les devis pour réparés les 5 bancs de l'église les plus abîmés ont été signés ainsi que le devis pour les travaux de peinture. Les interventions sont en cours.

- **Travaux de voirie**

Monsieur BRUAND Joël, informe le conseil municipal, que suite à la commission appel d'offres du 20 juin dernier, La SARL L'Aviréenne réalisera les emplois partiels et l'entreprise Malaunais le curage des fossés.

- **Déménagement des archives en août**

Le déplacement des archives dans le nouveau local est programmé le 31 août à 8h30, RDV à la bibliothèque.

- **Flash info**

Point sur les sujets qui seront abordés dans le flash info de l'été 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15
Fait à CARBAY, le 27 juin 2024

La secrétaire de séance,
Madame Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	Excusée
BOUILLE Lionel	
BOURGEAIS Fanny	
GAUDIN Pascal	
MENUET Frédéric	
MACE Nicolas	